

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1181

20 avril 2016

SOMMAIRE

Baja International S.à r.l.	56686	Iron and Steel Investments S.A.	56651
Dorta Trading S.A.	56644	JRS Luxembourg UCITS	56651
Dorta Trading S.à r.l.	56644	Kaynes Capital S.à r.l.	56652
EF IV Germany 01 Holding S.à r.l.	56670	Keythong International Limited S.A.	56652
GLO HoldCo S.C.A.	56647	Koala Assets Management S.A.	56651
Golden Square Corporation S.A.	56647	Koffour S.A.	56652
Grama Finco S.à r.l.	56646	Kustermann Holdings S.à r.l.	56655
IHS Global Luxembourg S.à r.l.	56648	Lannage S.A.	56686
Immobilière Scholer - Bertrange	56648	La Petite Voevre S.à r.l.	56653
Immo Hoennerbesch S.A.	56647	La Rosière	56654
Impulse	56649	L&C LuxHoldCo S.à r.l.	56653
Industrielle d'Etudes et de Valorisation S.A.	56649	Look's Clean s.à.r.l.	56654
Inimm Due S.à.r.l.	56648	L.S.C. Holding S.A.	56653
Interfort International S.à r.l.	56649	Luxbuilding S.A.	56654
Intergran International S.à r.l.	56650	Nordic Spirit	56642
Inversiones Bren S.A.	56650	Sand Waves S.A.	56683
		Take Five S.à r.l.	56681

Nordic Spirit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 142.191.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "NORDIC SPIRIT", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142.191, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated October 1st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2603 of October 24th, 2008.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand- Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de "NORDIC SPIRIT", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.191, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2603 du 24 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016063212/109.

(160024590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

**Dorta Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dorta Trading S.A.).**

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 133.190.

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Dorta Holding Corporation, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Royaume Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 1394981, ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme DORTA TRADING S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-4410 Soleuvre, 9, Zone Industrielle Um Woeller (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 133190, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 décembre 2007 sous le numéro 2793, elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et administrateur-délégué pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Comme suite au changement de forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée, les actions sont transformées en parts sociales, de sorte que le capital social de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est ainsi désormais représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique Dorta Holding Corporation, préqualifiée

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, Place de la Paix.

Sixième résolution

Suite aux différentes modifications décidées ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions ainsi prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "DORTA TRADING S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de métaux ferreux et non-ferreux, d'autres produits de récupération, de déchets industriels et de matériel de réemploi, la manutention et le transport par route de ces matériaux. Elle peut effectuer à cette fin tous travaux de démolition et exploiter un container service.

Elle fait la collecte et le transport de déchets et pour compte propre et de tiers.

La société a également pour objet l'achat, la représentation, la vente et le montage d'appareils ou parties d'appareils électriques ou mécaniques, la projection, le montage, le raccordement, l'entretien et la réparation d'installations électriques pour tous courants, toutes tensions et toutes fréquences. La projection et le montage, le raccordement, la transformation et la réparation d'équipements de détection d'alarmes et de sécurité, de signalisation routière, de transmission de données et de télécommunications. L'élaboration de projets, la fabrication, le montage et la réparation de constructions métalliques de tout genre et exécution de tous les travaux de serrurerie, de pose de clôtures, rails de sécurité, panneaux acoustiques et de signalisation.

La société a encore pour objet la location de voiture avec chauffeur ainsi que le dépannage automobile.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Esch-sur- Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le 5 bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Udo SCHNEIDER, ingénieur diplômé, né à Frauenstein (Allemagne), le 25 octobre 1966, demeurant à D-09600 Oberschöna, Dorfstrasse 89B (Allemagne), en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 février 2016. Relation GAC/2016/820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016063635/133.

(160024932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Grama Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.581.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 26 janvier 2016, que l'associé unique de la Société, North Haven Real Estate Fund VIII Global Dutch Holding, L.P., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Grama Acquico S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502), ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B202.582.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Grama Acquico S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Gramma Finco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016066736/21.

(160029319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

GLO HoldCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 203.114.

—
Extrait des décisions de la société GLO HoldCo S.C.A. prises à Luxembourg le 11 Février 2016

La société GLO HoldCo S.C.A., informe que la société GLO GP Holding S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue Lou hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 203 019, a décidé de nommer Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de représentant permanent de la société GLO GP Holding S.à r.l. avec effet au 11 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour un mandataire

Signature

Référence de publication: 2016066742/17.

(160029200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 2 février 2016 lors de la réunion du conseil d'administration de la société Golden Square Corporation S.A.

- M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de ses fonctions avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et jusqu'au 07 janvier 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2016066749/16.

(160028928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Immo Hoennerbesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 159.959.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Henri HILGERT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur et Président

- Marc HILGERT, employé privé, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur

- Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur

- Mireille HILGERT, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur

- Maria Fernanda LEITE GERALDO, demeurant professionnellement à 69, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen, Administrateur-Déléguée

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, RCS Luxembourg b 42889, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2016066780/22.

(160029441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Inimm Due S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.950,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 80.276.

—
Extrait de l'acte d'apport de parts daté du 29 décembre 2015

En vertu de l'acte d'apport de parts sociales daté du 29 décembre 2015, la société Prelios SPA, une société de droit italien, ayant son siège social à Viale Piero e Alberto Pirelli, 27 - I -20126 Milan, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société Inimm Due Sàrl de la manière suivante:

- 2.410 parts sociales à la société Focus Investments S.p.A. avec siège à Viale Piero e Alberto Pirelli, 27 - I -20126 Milan, immatriculée au REA di Milano sous le n°2079471

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour Inimm Due S.à r.l.

Référence de publication: 2016066782/16.

(160028684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

IHS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.659.

—
Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 12 février 2016 que l'associé unique de la Société, IHS Global Investments Inc. S.C.S., a transféré les 20 002 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant l'intégralité de son capital social, à IHS Global Investments Limited, une société ayant son siège social à Willoughby Road, Bracknell, Berkshire, RG12 8FB, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9983985.

A compter du 12 février 2016, IHS Global Investments Limited détient les 20.002 parts de la Société et devient donc le nouvel associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016066784/17.

(160029493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Immobilière Scholer - Bertrange, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg E 2.244.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale tenue à Leudelange, le 15 février 2016:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 242-246, route d'Esch L-1471 Luxembourg à 1, rue de la Poudrerie L-3364 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 15.02.2016.

Nelly SCHMIT

Mandataire spécial

Référence de publication: 2016066785/14.

(160029083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Impulse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.083.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2016 que
CF Corporate Services
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 165 872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société IMPULSE S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016066786/18.

(160029267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Industrielle d'Etudes et de Valorisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.954.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 janvier 2016, 2LAC/2016/606, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme INDUSTRIELLE D'ETUDES ET DE VALORISATION S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.954, constitué en date du 30 décembre 1998 par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, numéro 199 du 24 mars 1999.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

En prenant note des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, l'actionnaire unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge au liquidateur Monsieur Jean-Pierre FRUIT, demeurant à 18, de Tenremonde, F-59000 Lille, et au commissaire EURAUDIT S.à.r.l., ayant son siège à 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la procédure de liquidation de la Société.

En conséquence, l'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation de la société INDUSTRIELLE D'ETUDES ET DE VALORISATION S.A. (en liquidation) et décide de conserver les livres et documents sociaux pour une période de cinq ans (5) à partir du jour de la liquidation, à l'ancien siège à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066787/26.

(160029454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Interfort International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R.C.S. Luxembourg B 36.945.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 90/16 du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée INTERFORT INTERNATIONAL SARL en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 18 février 2016.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2016066788/20.

(160028948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Intergran International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 36.946.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 91/16 du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée INTERGRAN INTERNATIONAL SARL en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 18 février 2016.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2016066789/20.

(160028947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Inversiones Bren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.601.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2016, il a été décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Yan Ricard est révoqué de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat.
2. Madame Maribel Mora Salaza est révoquée de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.
3. Monsieur Christian Bernard Mercier, né le 09 février 1948 à Marseille, France, demeurant au 8A, rue Bienvenu, F-13008 Marseille, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie A «Président» de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.
4. Monsieur Jean-François Louis Mercier, né le 16 janvier 1943 à Marseille, France, demeurant au 31, Cours Vitton, F-69006 Lyon, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.
5. Madame Eliane Ricard a été renommée en tant qu'administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Suite au décès de Monsieur Georges Ricard, ce dernier n'est plus administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016066791/25.

(160029524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Iron and Steel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.755.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 février 2016 qu'il est mis fin au mandat de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016066793/13.

(160029301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

JRS Luxembourg UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.257.

Am 17 April 2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Alfons Klein bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert wird.

Am 17 April 2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Carl Magnus Larsson bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert wird.

Am 17 April 2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Bengt Olof Martin Mellberg bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2021 verlängert wird.

Der neue Firmenname der KPMG Luxembourg S.à.r.l. lautet:

KPMG Luxembourg, Société coopérative

Der neue Sitz der KPMG Luxembourg, Société coopérative lautet:

39, Avenue John F Kennedy

L-1855 Luxembourg

Am 17 April 2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats des KPMG Luxembourg, Société coopérative bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016 verlängert wird.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016066797/21.

(160029519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Koala Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 198.560.

Extrait d'une décision du conseil d'administration prise en date du 5 août 2015

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 août 2015 que Monsieur Jean-Charles Dwelshauvers a été nommé Président du Conseil d'administration.

Extrait des résolutions circulaires prises en date du 11 février 2016

Il résulte de résolutions circulaires du conseil d'administration que le siège social de la société a été transféré de son siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016066800/16.

(160028973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.478,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Luxembourg en date du 10 février 2016

L'assemblée générale des associés a accepté la démission de Monsieur Daniel ADAM de ses fonctions de gérant de la Société et a nommé, pour une période indéterminée, Madame Anne Maillard, employée privée, née le 22 janvier 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Daniel ADAM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066802/14.

(160029236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Keythong International Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.965.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29/01/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29/01/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016066805/16.

(160029298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

En date du 1^{er} février 2016, les actionnaires de la Société ont décidé:

1. D'accepter la démission de Monsieur Eric BREUILLE de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} Février 2016;
2. De nommer les administrateurs suivants avec effet au 1^{er} Février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019:

- Monsieur Robert HOVENIER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

- Monsieur Antoine WIDEHEN, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. De reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Stanislas BUNETEL, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour: *KOFFOUR S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016066809/20.

(160028836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

L.S.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.343.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 janvier 2016

Suite à la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A., la société ACCOUNTIS S.à r.l.. Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B60219, est nommée Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

L.S.C HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016066813/16.

(160029332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Extraordinaire des Associés tenue en date du 16 février 2016:

- La démission de Monsieur Wim Ritz, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- La démission de Monsieur Stephen Massey, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 31 janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh Rai, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.
- Monsieur Christophe le Corre, né le 19 juin 1968 à Falaise (France), avec adresse professionnelle au 7 rue de l'Amiral d'Estaing, F-75116 Paris, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

Madame Virginia Strelen, gérant A;

Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant A;

Monsieur Ajit Singh Rai, gérant A;

Monsieur Christophe le Corre, gérant B; et

Monsieur Christopher Tranter, gérant B

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016066814/27.

(160029160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

La Petite Voevre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 21, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.891.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 25 janvier 2016 que:

- Le siège social de la société est transféré au 21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat.
- Monsieur Bruce Monnier est révoqué en tant que Gérant de la Société, avec effet immédiat.
- Est nommée en remplacement en tant que Gérant de la Société, la société ECORE LUXEMBOURG SA, dont le siège social se situe au 21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B19.793, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2016066817/17.

(160029453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Look's Clean s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 février 2016

Première résolution:

Il résulte des cessions de parts que les parts sociales sont répartis comme suit:

Monsieur Raul DAMASCENO SANTOS, né à Vitoria Da Conquista (Brésil) le 20 août 1970, demeurant à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy détient 50 % des parts sociales de la société et

Monsieur Domenico RIZZI, né à Monopoli (I), le 22 juin 1961, demeurant à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes détient 50 % des parts sociales de la société.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Domenico RIZZI, né à Monopoli (I), le 22 juin 1961, demeurant à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.

Monsieur Raul DAMASCENO SANTOS, prénommé, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, la société est valablement engagée par la signature conjointe à deux des associés.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016066823/22.

(160029375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Luxbuilding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5958 Itzig, 11, rue Espen.

R.C.S. Luxembourg B 176.533.

Il résulte des résolutions de l'administrateur unique de la Société tenue en date du 15 février 2016 que

DCL AVOCATS

9. avenue Jean Pierre Pescatore

L-2324 Luxembourg

a été nommée en tant que dépositaire des titres au porteur de la Société pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la LSC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 février 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016066825/16.

(160028855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

La Rosière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg E 2.777.

Il y a lieu de noter les changements d'adresse des associés et gérants de la société:

- Madame Catherine REUTER, associée, demeurant à L-8046 Strassen, 2a-b, rue de la Vallée;
- Monsieur Philippe REUTER, associé, demeurant à A-2345 Brunn am Gebirge, 15, Jubiläumstrasse;
- Madame Anne REUTER, associée et gérante, demeurant à L-1941 Luxembourg, 453, route de Longwy; Madame Anne Reuter a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
- Monsieur Jacques REUTER, gérant, demeurant à L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden;

- Monsieur Jacques Reuter a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016066827/17.

(160029041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Kustermann Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.885.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the General Meeting) of Kustermann Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 1999885 (the Company). The Company was incorporated on 21 August 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) were never amended.

THERE APPEARED:

(1) AEPEP Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, with share capital of EUR 25,125 (twenty-five thousand one hundred twenty-five Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173709 (AEPEP Master),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, by virtue of a power of attorney given under private seal, residing professionally in Luxembourg-City (the Attorney); and

(2) AEPEP II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, with share capital of EUR 146,290 (one hundred forty-six thousand two hundred ninety Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199986 (AEPEP II Investment),

represented by the Attorney by virtue of a power of attorney given under private seal.

(AEPEP Master and AEPEP II Investment are hereafter collectively referred to as the Shareholders).

The powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the Attorney and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all of the shares representing the entire share capital of the Company.

II. The Shareholders accept to deliberate and to vote on the resolutions to be passed in connection with the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) creation of new classes of shares and full restatement of the Articles;

(3) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euros) by way of issuance of 12,500 (twelve thousand five hundred) new class A shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class B shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class C shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class D shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class E shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class F shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class G shares, 12,500 (twelve thousand five hundred) new class H shares and 12,500 (twelve thousand five hundred) new class I shares of the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the New Shares) for an aggregate subscription price of EUR 539,288 (five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-eight Euros);

(4) subscription to, and payment in full of, the New Shares;

(5) subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;

(6) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and to Allen & Overy, société en commandite simple, registered

on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually, to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and

(7) miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present General Meeting, the General Meeting waives any convening notices, the Shareholders represented at the General Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the General Meeting.

Second resolution

The General Meeting resolves unanimously to create new classes of shares, denominated class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H and class I, and to fully restate the Articles, so they shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Kustermann Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by the general meeting of the shareholders.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by: 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares);

0 (zero) class A shares (the Class A Shares);

0 (zero) class B shares (the Class B Shares);

0 (zero) class C shares (the Class C Shares);

0 (zero) class D shares (the Class D Shares);

0 (zero) class E shares (the Class E Shares);

0 (zero) class F shares (the Class F Shares);

0 (zero) class G shares (the Class G Shares);

0 (zero) class H shares (the Class H Shares); and

0 (zero) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

1. 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The general meeting of the shareholders may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

2. 5.3. The general meeting of the shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to third parties, unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital have agreed thereto in a general meeting, in accordance with article 189 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders.

6.4. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Class of Shares within the limits set forth by the Law and subject to these Articles, by way of share capital reduction through a repurchase and the immediate cancellation of the repurchased Shares (being in each case a Share Redemption) at a redemption/repurchase price as determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders (the Redemption Price).

6.5. Share Redemptions in accordance with these Articles are permitted provided that: (i) a Class of Shares is always redeemed/repurchased in full, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last Class of Shares to be redeemed, (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the Share Redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and/or these Articles, and (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve pursuant to the Law and these Articles of Association.

6.6. Share Redemptions shall be made in the reverse alphabetical order, i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares. The Ordinary Shares may be redeemed only after the redemption of all the other Classes of Shares.

6.7. Upon a Share Redemption the shareholders shall be entitled with respect to the Class of Shares being redeemed to the Available Amount (or such other amount resolved by the general meeting of the shareholders and the board of managers provided however that such other amount shall never be higher than the Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company as at a date no earlier than two months prior to the date of the Share Redemption, provided that:

(1) in case of redemption/repurchase of Classes of Shares other than Ordinary Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but shall not include Income Profits.

(2) in case of redemption/repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits allocated to Ordinary Shares (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but shall not include Capital Gain Profits.

6.8. For the avoidance of doubt, amounts shall be due and payable to the shareholders upon approval and completion of the relevant Share Redemption.

6.9. In these Articles the following capitalised terms shall, unless the context otherwise requires, have the following meanings:

Available Amount in relation to each Class of Shares other than Ordinary Shares that is the subject of a Share Redemption means the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders would have been entitled to a dividend distribution in respect of such Class of Shares pursuant to article 15 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or Capital Surplus and/or issuance premium), and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) of the Company for the relevant period, and (z) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting). For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

Capital Gain Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds.

Income Profits means all distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments including, but not limited to dividends, interest and any gains which constitute income for United Kingdom tax purposes.

Remaining Profits means any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place, date and time indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including, at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers

have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meeting of the shareholders

Art. 12. Procedure and form.

12.1. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting.

12.2. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

12.3. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

13.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

13.4. The shareholders may appoint any person or entity as their attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and balance sheet.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The shareholders may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.2. Without prejudice to the calculation of the amounts to be paid in respect of a Class of Shares upon a Share Redemption as set out in Article 6, the Income Profits shall be paid on the Ordinary Shares.

15.3. The Capital Gain Profits shall be distributed in respect of the Classes of Shares other than Ordinary Shares, in accordance with the following (such dividend rights insofar as they refer to a percentage of nominal value being preferred cumulative annual dividend rights):

(1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares shall be paid on the Class A Shares annually;

(2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares shall be paid on the Class B Shares annually;

(3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares shall be paid on the Class C Shares annually;

(4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares shall be paid on the Class D Shares annually;

(5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares shall be paid on the Class E Shares annually;

(6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares shall be paid on the Class F Shares annually;

(7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares shall be paid on the Class G Shares annually;

(8) eighth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares shall be paid on the Class H Shares annually; and

(9) ninth, any remaining Capital Gain Profits shall be paid on the Class I Shares annually.

15.4. If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (8) will be paid to the holders of the Class H Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (7) will be paid to the holders of the Class G Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (6) will be paid to the holders of the Class F Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (5) will be paid to the holders of the Class E Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (4) will be paid to the holders of the Class D Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (3) will be paid to the holders of the Class C Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (2) will be paid to the holders of the Class B Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (1) will be paid to the holders of the Class A Shares on a pro rata and pari passu basis.

15.5. Any Remaining Profits shall be distributed on the Ordinary Shares.

15.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by the general meeting of the shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for by the general meeting of shareholders or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Third resolution

The General Meeting resolves unanimously to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euros) by way of issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The General Meeting resolves unanimously to accept and record the following subscriptions to the New Shares and their full payment, as follows:

1. AEPEP Master hereby subscribes to 638 (six hundred thirty-eight) new class A shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class B shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class C shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class D shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class E shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class F shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class G shares, 638 (six hundred thirty-eight) new class H shares, and 638 (six hundred thirty-eight) class I shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 27,504 (twenty-seven thousand five hundred and four Euros) consisting in a receivable held by AEPEP Master in the amount of EUR 27,504 (twenty-seven thousand five hundred and four Euros) (the AEPEP Master Contribution); and

2. AEPEP II Investment hereby subscribes to 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class A shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class B shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class C shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class D shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class E shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class F shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class G shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class H shares, 11,862 (eleven thousand eight hundred sixty-two) new class I shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four euros) consisting in a receivable held by AEPEP II Investment in the amount of EUR 511,784 (five hundred eleven thousand seven hundred eighty-four euros) (the AEPEP II Investment Contribution), the Contributions).

The value of the Contributions in an aggregate amount of EUR 539,288 (five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-eight Euros) is allocated as follows:

(1) an amount of EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of EUR 426,788 (four hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-eight Euros) is allocated to the share premium account of the Company.

The Contributions are now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The valuations of the Contributions are supported by certificates issued by the Company and Shareholders (the Certificates) which confirm inter alia that the aggregate value of the Contributions is at least equal to EUR 539,288 (five hundred thirty-nine thousand two hundred eighty-eight Euros).

Copies of the Certificates, after being signed ne varietur by the Attorney and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

Following the passing of the above resolutions, the General Meeting unanimously resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euros) represented by:

(a) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares);

- (b) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares (the Class G Shares);
- (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares (the Class H Shares); and
- (j) 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares (the Class I Shares),

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles without prejudice to any agreement (any such agreement being a Shareholders' Agreement) which may exist from time to time between the shareholders of the Company (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Share has been subscribed and fully paid-up.

Fifth resolution

The General Meeting unanimously resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and to Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorneys in fact sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) de Kustermann Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 199885 (la Société). La Société a été constituée le 21 août 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

ONT COMPARU:

(1) AEPEP Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.125 EUR (vingt mille cent vingt-cinq euros) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg au numéro B 173709 (AEPEP Master);

dûment et valablement représentée pour les besoins de cet acte par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé; et

(2) AEPEP II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 146.290 EUR (cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199986 (AEPEP II Investment);

dûment et valablement représentée pour les besoins de cet acte par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privé.

(AEPEP Master et AEPEP II Investment sont collectivement désignés ci-après comme les Associés).

Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

II. Les Associés acceptent de délibérer sur et de voter les résolutions devant être votées en relation avec les points suivants:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) création de nouvelles catégories de parts sociales et refonte intégrale des Statuts;

(3) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission d'un nombre total de 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie C, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie D, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie E, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie F, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie G, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie H, et 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) pour un prix de souscription total de 539.288 EUR (cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit euros);

(4) souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apports en nature;

(5) modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points précédents;

(6) modification subséquente du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points précédents et octroi de pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, et tout avocat ou tout employé exerçant ou travaillant au sein d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement, afin de procéder à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités liées; et

(7) divers.

III. Les Associés adoptent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés présents à l'Assemblée Générale se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué antérieurement à l'Assemblée Générale.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de créer de nouvelles catégories de parts sociales, dénommées la catégorie A, la catégorie B, la catégorie C, la catégorie D, la catégorie E, la catégorie F, la catégorie G, la catégorie H, et la catégorie I, et de refondre intégralement les Statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Kustermann Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificats.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant les associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par:

- (a) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 0 (zéro) part sociale de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 0 (zéro) part sociale de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 0 (zéro) part sociale de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 0 (zéro) part sociale de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 0 (zéro) part sociale de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 0 (zéro) part sociale de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 0 (zéro) part sociale de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 0 (zéro) part sociale de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 0 (zéro) part sociale de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I);

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, et les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'assemblée générale des associés pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'assemblée générale des associés peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf disposition contraire des présents Statuts, les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. La cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société en conformité avec l'article 189 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par les associés.

6.4. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Catégorie de Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts, par le moyen d'une réduction de capital social grâce à un rachat et à l'annulation immédiate des Parts Sociales rachetées (étant dans tous les cas un Rachat de Parts Sociales) à un prix de remboursement/rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés (le Prix de Rachat).

6.5. Les Rachats de Parts Sociales conformément aux présents Statuts sont permis à condition que: (i) une Catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en intégralité, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires soient la dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetée, (ii) l'actif net de la Société, tel que présenté dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soit pas, ou suite au Rachat de Parts Sociales ne devienne pas, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves indisponibles conformément à la Loi et/ou aux présents Statuts, et (iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice financier actuel augmentés des reports bénéficiaires et de tout montant provenant des réserves de la Société disponibles à cet effet, après déduction de toute perte survenue lors de l'exercice financier actuel, toute perte reportée et de toute somme devant être affectée en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.6. Les Rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse, c'est-à-dire, en débutant avec les Parts Sociales de Catégorie I et en terminant avec les Parts Sociales de Catégorie A. Les Parts Sociales Ordinaires ne pourront être rachetées qu'après le rachat de toutes les autres Catégories de Parts Sociales.

6.7. Lors d'un Rachat de Parts Sociales, les associés auront droit, eu égard aux Catégories de Parts Sociales rachetées, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'assemblée générale des associés et le conseil de gérance, à condition toutefois qu'un tel montant n'excède jamais le Montant Disponible), dans tous les cas déterminé sur la base des comptes intermédiaires de la Société à une date non antérieure de plus de deux mois préalablement à la date de Rachat des Parts Sociales, si:

(1) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus;

(2) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Revenus attribués aux Parts Sociales Ordinaires (y compris les reports de Bénéfices de Revenus) et les Bénéfices Restants (y compris les reports de Bénéfices Restants), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Plus-Value.

6.8. Dans le souci d'éviter toute ambiguïté, les montants sont dus et payable aux associés après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales concerné.

6.9. Dans les présents Statuts, les termes en majuscule suivants devront, sauf indication contraire du contexte, avoir le sens suivant:

Montant Disponible en relation avec toute Catégorie de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Ordinaires sujettes à un Rachat de Parts Sociales signifie le montant total des Bénéfices de Plus-Value de la Société (incluant les reports de Bénéfices de Plus-Value) dans la mesure où les associés auraient eu droit à un dividende eu égard à une telle Catégorie de Part Sociale en conformité avec l'article 15 des présents Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris un compte de réserve spéciale de capital et/ou l'Apport en Capitaux Propres et/ou la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales, mais déduit de (x) toute pertes (y compris les pertes reportées) de la Société pour la période concernée, et de (z) toute somme à affecter en réserve (s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, dans tous les cas tel qu'établi dans les comptes intermédiaires concernés (sans double comptabilisation). Afin d'éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible ne peut pas inclure les Bénéfices de Revenus (y compris les reports de Bénéfices de Revenus).

Bénéfices de Plus-Value signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) consistant en des plus-values réalisées sur des actifs ou investissements détenus indirectement ou directement par la Société,

désignés par l'assemblée générale des associés de la Société, notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente.

Bénéfices de Revenus signifie tout bénéfice distribuable réalisé par la Société grâce à des revenus générés par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les dividendes, intérêts et tout autre gain constituant un revenu aux fins de la fiscalité du Royaume-Uni.

Bénéfices Restants signifie tout bénéfice autre que les Bénéfices de Revenus et les Bénéfices de Plus-Value.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale qui fixe le terme de leur mandat. Au cas où plus d'un gérant est nommé, les gérants forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux assemblées générales d'associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu, à la date, et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le Président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'assemblée générale des associés

Art. 12. Procédure et forme.

12.1. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

12.2. D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

12.3. Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

13.2. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.4. Les associés peuvent désigner toute personne ou entité comme leur mandataire en vertu d'une procuration écrite octroyée par lettre, télégramme, telex, télécopieur ou e-mail, pour le représenter.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et bilan.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Les associés peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sans préjudice du calcul des montants à payer relatifs à une Catégorie de Parts Sociales d'une Rachat de Parts Sociales tel qu'établi dans l'article 6, les Bénéfices de Revenus doivent être payés sur les Parts Sociales Ordinaires.

15.3. Les Bénéfices de Plus-Value seront distribués sur les Catégories de Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires, en conformité avec ce qui suit (de tels droits aux dividendes dans la mesure où ils se réfèrent à un pourcentage de la valeur nominale sont des droits aux dividendes préférentiels annuels cumulatifs):

(1) En premier lieu, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A est payé sur les Parts Sociales de Catégorie A annuellement;

(2) En deuxième lieu, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B est payé sur les Parts Sociales de Catégorie B annuellement;

(3) En troisième lieu, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C est payé sur les Parts Sociales de Catégorie C annuellement; et

(4) En quatrième lieu, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D est payé sur les Parts Sociales de Catégorie D annuellement.

(5) En cinquième lieu, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E est payé sur les Parts Sociales de Catégorie E annuellement.

(6) En sixième lieu, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie F est payé sur les Parts Sociales de Catégorie F annuellement.

(7) En septième lieu, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie G est payé sur les Parts Sociales de Catégorie G annuellement.

(8) En huitième lieu, un montant égal à 0,45% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie H est payé sur les Parts Sociales de Catégorie H annuellement.

(9) En neuvième lieu, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie I est payé sur les Parts Sociales de Catégorie I annuellement.

15.4. Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (8) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie H sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, de Parts Sociales Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie G sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G et Parts Sociales de Catégorie F sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F et Parts Sociales de Catégorie E sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, de Parts Sociales Catégorie F, de Parts Sociales Catégorie E et Parts Sociales de Catégorie D sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D et Parts Sociales de Catégorie C sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément aux étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie B sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement au paiement conformément à l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur une base pari passu.

15.5. Tout Bénéfices Restants est distribué sur les Parts Sociales Ordinaires.

15.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'assemblée générale des associés dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans les résolutions de l'assemblée générale des associés ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) par voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Assemblée Générale décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux Nouvelles Parts sociales et leur paiement intégral de la manière suivante:

1. AEPEP Master souscrit par les présentes à 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie A, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie B, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie C, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie D, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie E, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie F, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie G, 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie H, et 638 (six cent trente-huit) nouvelles parts sociales de catégorie I, chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en nature d'un montant total de 27.504 EUR (vingt-sept mille cinq cent quatre euros) consistant en une créance détenue par AEPEP Master d'un montant de 27.504 EUR (vingt-sept mille cinq cent quatre euros) (l'Apport AEPEP Master); et

2. AEPEP II Investment souscrit par les présentes à 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie A, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie B, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie C, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie D, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie E, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie F, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie G, 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie H, et 11.862 (onze mille huit cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de catégorie I, chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et les libère dans leur intégralité par voie d'un apport en nature d'un montant total de 511.784 EUR (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) consistant en une créance détenue par AEPEP II Investment d'un montant de 511.784 EUR (cinq cent onze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) (l'Apport AEPEP Investment, ensemble avec l'Apport AEPEP Master, les Apports).

La valeur des Apports d'un montant total de 539.288 EUR (cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit euros) est allouée de la manière suivante:

(1) un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cent euros) est alloué au compte de capital social de la Société; et

(2) un montant de 426.788 EUR (quatre cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-huit euros) est alloué au compte de primes d'émission de la Société.

Les Apports sont donc, à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Les valorisations des Apports sont certifiées par des certificats émis par la Société et les Associés (les Certificats) qui confirment entre autres que la valeur totale des Apports est au moins égale à un montant de 539.288 EUR (cinq cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit euros) est alloué.

Des copies des Certificats, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

Suivant la prise des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide unanimement de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales. Il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros), représenté par:

- (a) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H); et
- (j) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I).

chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts sans préjudice de toute convention (toute convention étant un Pacte d'Actionnaires) qui serait conclue entre les associés de la Société (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les

Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, et les Parts Sociales de Catégorie I sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du Barreau de Luxembourg, et à tout avocat ou tout employé exerçant ou travaillant au sein d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, sous leur seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte notarié est estimé approximativement à deux mille Euros (2.000.- euros).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du Mandataire, que le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, qui est connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le Mandataire signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40201. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061066/857.

(160022369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

EF IV Germany 01 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 203.406.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of January.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF”, a société à responsabilité limitée qualifying as an investment company with variable capital-specialised investment fund formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at, 80, route d’Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.502;

here represented by Mr. Damien BARBOSA, employee of the office of notary Reuter, or any employee of the office of notary Reuter, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the “Partner” and jointly, the “Partners”), hereby forms a company with limited liability (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 4. The Company's denomination shall be "EF IV Germany 01 Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred and nine Euro (EUR 12,509.-) (the "Corporate Capital") represented by twelve thousand five hundred and nine (12,509) parts with an accounting par value of one Euro (EUR 1) each divided into ten (10) classes as follows:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) parts of class A (the "Class A Parts");
- (ii) one (1) part of class B (the "Class B Parts");
- (iii) one (1) part of class C (the "Class C Parts");
- (iv) one (1) part of class D (the "Class D Parts");
- (v) one (1) part of class E (the "Class E Parts");
- (vi) one (1) part of class F (the "Class F Parts");
- (vii) one (1) part of class G (the "Class G Parts");
- (viii) one (1) part of class H (the "Class H Parts");
- (ix) one (1) part of class I (the "Class I Parts"); and
- (x) one (1) part of class J (the "Class J Parts").

The classes A to J parts will be defined as the "Parts"; each of the latter having the rights and obligations as defined in the Articles of Association. Each Part is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Partners.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Parts which is reflected in the premium account of the Company (the "Premium Account"). The Premium Account is not attributable to any specific class of Parts if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Parts if the Board of Managers decides to do so.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Parts or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the "Capital Surplus Accounts"). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and the Articles of Association. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all the Parts in issue in one or more classes of Parts. The repurchase and cancellation of a class of Parts (the "Relevant Class") may only take place in reverse alphabetical order commencing with the last class of Parts in issue that has not been repurchased or cancelled.

In case of redemption and cancellation of all the Parts of the Relevant Class, the holders of Parts of the Relevant Class shall receive, for each of the Parts of the Relevant Class which they hold, the cancellation value per Part (the "Cancellation

Value Per Part”) calculated as follows: the aggregate nominal value of all Parts of the Relevant Class plus the Available Amount divided by the number of Parts in issue of the Relevant Class, provided that the Board of Managers may decide to limit the Cancellation Value per Part to the Available Cash per Part.

For the avoidance of doubt, in case of a reduction of capital through the redemption and cancellation of a class of Parts, it shall be the Board of Managers who shall calculate, in accordance with the provisions of the Articles of Association, the Cancellation Value per Part which shall be paid to holders of the Relevant Class.

The Company shall inform in writing each holder of Parts to be redeemed, of its intention to redeem the Relevant Class.

Upon the redemption and cancellation of the Relevant Class, the Cancellation Value per Part will be due and payable by the Company.

The payment of the Cancellation Value per Part shall be made in cash and/or in kind by the Board of Managers in accordance with Luxembourg legal provisions.

The Parts are issued in registered form.

Art. 7. The Company's Parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Parts in the Company shall not be redeemable at the request of a Partner.

The Company, however, may redeem its Parts whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the redemption is immediately followed by a capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its Parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the “Manager” and jointly, the “Managers”), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the “Board of Managers”).

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Partner or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

If, in a given financial year, the general meeting of Partners decides to distribute dividends, out of the net profits or available reserves resulting from amounts put into reserves, the amount allocated will be distributed in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the par value of Class A Parts held by them. The preferred dividend of Class A Parts rank senior to the preferred dividend of all other Classes of Parts; then

- the holders of Class B Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the par value of Class B Parts they hold. The preferred dividend of Class B Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts and senior to the preferred dividend of Class C Parts, Class D Parts, Class E Parts, Class F Parts, Class G Parts, Class H Parts, Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class C Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the par value of Class C Parts they hold. The preferred dividend of Class C Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts and Class B Parts and senior to the preferred dividend of Class D Parts, Class E Parts, Class F Parts, Class G Parts, Class H Parts, Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class D Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the par value of Class D Parts they hold. The preferred dividend of Class D Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts, Class B Parts and Class C Parts and senior to the preferred dividend of Class E Parts, Class F Parts, Class G Parts, Class H Parts, Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class E Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point forty percent (0.40%) of the par value of Class E Parts they hold. The preferred dividend of Class E Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts, Class B Parts, Class C Parts and Class D Parts and senior to the preferred dividend of Class F Parts, Class G Parts, Class H Parts, Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class F Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the par value of Class F Parts they hold. The preferred dividend of Class F Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts, Class B Parts, Class C Parts, Class D Parts and Class E Parts and senior to the preferred dividend of Class G Parts, Class H Parts, Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class G Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the par value of Class G Parts they hold. The preferred dividend of Class G Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts, Class B Parts, Class C Parts, Class D Parts, Class E Parts and Class F Parts and senior to the preferred dividend of Class H Parts, Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class H Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point twenty five percent (0.25%) of the par value of Class H Parts they hold. The preferred dividend of Class H Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts, Class B Parts, Class C Parts, Class D Parts, Class E Parts, Class F Parts and Class G Parts and senior to the preferred dividend of Class I Parts and Class J Parts; then

- the holders of Class I Parts shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year, for an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the par value of Class I Parts they hold. The preferred dividend of Class I Parts rank junior to the preferred dividend of Class A Parts, Class B Parts, Class C Parts, Class D Parts, Class E Parts, Class F Parts, Class G Parts and Class H Parts and senior to the preferred dividend of Class J Parts; then

- the holders of Class J Parts shall be entitled to receive the remainder of such dividend distribution. The preferred dividend of Class J Parts rank junior to the preferred dividend of all other classes of Parts.

The balance of the distributed amount will be allocated in full to holders of the last class in the reverse alphabetical order (first Part Class J, and if no Part of Class J exist Part of Class I and so on). Where a class of Parts becomes the first class in reverse alphabetical order, its entitlement to dividend distribution will be equal and limited to the balance of the distributed amount and in terms of ranking its dividend entitlement will rank junior to the preferred dividend of the other classes of Parts.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends to be paid on the same basis and according to the same order of priority as set out above, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, any distribution of liquidation surplus will occur on the same basis and in the same order of priority as foreseen in article 17.

Art. 19. Definitions.

Available Amount: means, without double counting, and calculated by the Board of Managers on the basis of the Relevant Interim Accounts the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves but reduced by (i) any loss (including loss carried forwards), (ii) any sums that have to be placed into reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association and (iii) the amount of (x) the preferred dividend set out in article 17§3 that would have been allocated to the class or classes of Parts with an alphabetic letter preceding, in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class, had the Company distributed a dividend in accordance with article 17, at the time of the redemption of the Relevant Class, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Parts with an alphabetic letter preceding the Relevant Class at the time of any previous redemption of a class of Parts, had the Company distributed a dividend in accordance with article 17 at the time of such previous redemption, so that:

$AA = (NP + P) - (L + LR + PR)$ whereby:

AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association.

PR = any preferred dividend distributed in accordance with article 17§3.

Available Cash: means all the cash held by the Company as calculated by the Board of Managers (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Relevant Interim Accounts.

Available Cash Per Part: means the Available Cash divided by the number of Parts in issue of the Relevant Class.

Cancellation Value Per Part: has the meaning given to the term in Article 6.

Relevant Class: has the meaning given to the term in Article 6.

Relevant Interim Accounts: means the interim accounts of the Company prepared by the Board of Managers each time at a date not earlier than eight (8) days before the general meeting held to approve the redemption and cancellation of the Parts of the Relevant Class.

Art. 20. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred nine Parts have been all subscribed by the appearing party "Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF", prenamed.

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred nine Euros (EUR 12,509.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred fifty Euros (EUR 1.350.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 persons.
2. The following persons are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mrs Delloula AOUINTI, born in Villerupt (France) on April 4th, 1979, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - Mrs Joanne FITZGERALD, born in Waterford (Ireland) on March 11th, 1979, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - Mr Leon SCHWAB, born in Dublin (Ireland) on October 9th, 1968, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
3. The Company shall have its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
4. PwC, PricewaterhouseCoopers with registered offices at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, shall be appointed as independent auditor.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF, une société à responsabilité limitée se qualifiant comme société d'investissement - fonds d'investissement spécialisé à capital variable, constitué et régi selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 194.502,

ici représentée par M. Damien BARBOSA, employé de l'étude de Maître Reuter, ou tout autre employé de l'étude de Maître Reuter, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la partie prédésignée et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière

ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers et de terrains, ainsi que la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, au sein du même groupe.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'un placement privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale liée directement ou indirectement à son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution sera effective à la date des Statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «EF IV Germany 01 Holding S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce bureau et les personnes à l'étranger, le siège social pourra temporairement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent neuf euros (EUR 12.509,-) (le «Capital Social») représenté par douze mille cinq cent neuf (12.509) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et divisées en dix (10) classes comme suit:

- (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) une (1) part sociale de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) une (1) part sociale de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) une (1) part sociale de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) une (1) part sociale de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) une (1) part sociale de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) une (1) part sociale de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) une (1) part sociale de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) une (1) part sociale de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- (x) une (1) part sociale de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les catégories de parts sociales A à J seront définies comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte de Prime d'Emission»). Le Compte de Prime d'Emission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le Conseil de Gérance le décide.

La Société peut, sans restriction, accepter des contributions en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à la loi en vigueur et aux Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés inter alia par le Conseil de Gérance pour repayer toute perte de capital de la Société, réalisée ou non, ou payer tout dividende ou autre distribution.

Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales comprises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales. Le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (la «Catégorie

Concernée») ne pourra avoir lieu qu'en ordre alphabétique inversé en commençant avec la dernière catégorie émise qui n'a pas été rachetée ou annulée.

Dans le cas d'un rachat et annulation de l'ensemble des Parts Sociales de la Catégorie Concernée, les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie Concernée recevront, pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie Concernée qu'ils détiennent, la valeur d'annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale») calculée comme suit: le montant nominal total de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée, à condition que le Conseil de Gérance puisse décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Pour éviter tout doute, dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, c'est au Conseil de Gérance de calculer, en conformité avec les dispositions des Statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale qui doit être payée aux détenteurs de la Catégorie Concernée.

La Société doit informer par écrit chacun des détenteurs de Parts Sociales à racheter, de son intention de racheter la Catégorie Concernée.

Lors du rachat et de l'annulation de la Catégorie Concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être fait en espèces et/ou en nature par le Conseil de Gérance, en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Les parts Sociales sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées à de nouveaux -Associés que suite à l'adoption d'une résolution des Associés en assemblée générale, approuvée par une majorité représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

La Société peut, toutefois, racheter les Parts Sociales lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, aux conditions et aux termes qu'elle déterminera et dans les limites prévues par ces Statuts et par la loi,.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des réserves disponibles et des bénéfices non distribués de la société, en ce compris les Comptes de Capital Surplus, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses Parts Sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes ou opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé, mais si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants présents peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président pour la réunion.

Un Gérant pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature aux fins de transactions concernant l'administration générale de la Société (par exemple signature de procurations) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou le dépôt d'une déclaration à l'administration fiscale. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut aussi être délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toute enquête, demande, action, poursuite ou procès dans lesquels elle est impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions, poursuites ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelle que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant une estimation des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des Associés.

Si, lors d'un exercice, l'assemblée générale des Associés décide de distribuer des dividendes, sur les profits nets ou les réserves distribuables disponibles résultant de montants placés en réserves, le montant alloué devra être distribué conformément aux priorités suivantes:

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A a un rang prioritaire sur les dividendes préférentiels de toutes les autres catégories de Parts Sociales; ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories C, D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A et B mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories D, E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A, B et C mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories E, F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A, B, C et D mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories F, G, H, I et J; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A, B, C, D et E mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories G, H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A, B, C, D, E et F mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories H, I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A, B, C, D, E, F et G mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories I et J; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir une distribution de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I.

Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégories A, B, C, D, E, F, G et H mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de cette distribution de dividendes. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J a un rang inférieur au dividende préférentiel de toutes les autres catégories de Parts Sociales.

Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales devient la première catégorie dans l'ordre alphabétique inversé, son droit à la distribution de dividende sera égal et limité au solde du montant distribué et en termes de priorité, son droit à la distribution aura un rang inférieur au dividende préférentiel des autres catégories de Parts Sociales.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il l'estime approprié et à tout moment pendant l'année fiscale, au paiement des dividendes intérimaires sur la même base et selon le même ordre de priorité qu'établi dans cet article, sous les deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires établis dans les trente (30) jours avant la date de la réunion du conseil; les comptes intérimaires, qui ne seront pas audités, doivent montrer qu'il existe des profits distribuables suffisants.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Lors de la dissolution de la Société, soumise au paiement préalable des créanciers de la Société et à la disponibilité de fonds, toute distribution du boni de liquidation aura lieu sur la même base et le même ordre de priorité que précédemment énoncé à l'article 17.

Art. 19. Définitions.

Catégorie Concernée: a la signification donnée à l'article 6.

Comptes Intérimaires Concernés: signifie les comptes intérimaires de la Société préparés par le Conseil de Gérance, chaque fois à une date pas plus tôt que huit (8) jours avant l'assemblée générale tenue afin d'approuver le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie Concernée.

Liquidité Disponible: signifie toute la liquidité détenue par la Société selon les calculs du Conseil de Gérance (à l'exception de la liquidité en dépôt à terme avec une durée résiduelle de plus de six (6) mois), tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toutes obligations et toutes créances qui du point de vue du Conseil de Gérance seront payées à la Société à court terme, moins l'endettement ou tout autre dette de la société devant être payée dans moins de six (6) mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires Concernés.

Liquidité Disponible par Part Sociale: signifie la Liquidité Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée.

Montant Disponible: signifie, sans double comptage et calculé par le Conseil de Gérance sur base des Comptes Intérimaires Concernés, le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de toute réserve

librement distribuable mais réduit par (i) toute perte (y compris perte reportée), (ii) toute somme placée dans une réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts et (iii) le montant de (x), le dividende préférentiel prévu à l'article 17§3 devant être alloué à la ou aux catégories de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédant, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 17, au moment du rachat de la Catégorie Concernée, et (y) tout dividende préférentiel devant être alloué à toute catégorie de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédant celle de la Catégorie Concernée au moment de tout précédent rachat d'une catégorie de Parts Sociales, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 17, au moment de ce précédent rachat tel que:

MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL) pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale: a la signification donnée à l'article 6.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les statuts ayant été établis, les douze mille cinq cent neuf Parts Sociales ont toutes été souscrites par la comparante «Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAVSIF» prédésignée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.509,- EUR (douze mille cinq cent neuf Euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la Société, à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cent cinquante Euros (EUR 1.350.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé prénommé a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 personnes.
2. Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - Mme Delloula AOUINTI, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mme Joanne FITZGERALD, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Leon SCHWAB, né à Dublin (Irlande), le 9 octobre 1968, demeurant professionnellement à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
4. PwC, PricewaterhouseCoopers avec siège social à 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, sera nommé réviseur d'entreprise.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1390. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058645/585.

(160018948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Take Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 180.626.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hold Everything Ltd., a limited liability company governed by the laws of Malta, having its registered office at Whitehall Mansions - Level 2, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX1026 in Malta and registered with the Companies House of Malta under number C61002, represented by her director Mrs Anne Mansbridge, private employee, with professional address at 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on January 25th, 2016.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the "Sole Shareholder") of "Take Five S.à r.l." a limited liability company with registered office at 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 180.626 and incorporated by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 24th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 2879 of November 15th, 2013. These Articles of Incorporation have not yet been amended since.

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator Mrs Yasmine TESSIER, private employee, born in La Roche sur Yon on May 2nd, 1976 with professional address at 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Hold Everything Ltd., une société à responsabilité limitée régie par la législation de Malte, dont le siège social se trouve au Whitehall Mansions -Level 2, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX1026 à Malte et immatriculée auprès du Companies House de Malte sous le numéro C 61002, représentée par son administrateur Madame Anne Mansbridge, employée privée, avec une adresse professionnelle au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'un procuration donnée sous seing privé à Londres le 25 janvier 2016,

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul associé (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «Take Five S.à r.l.», dont le siège social se trouve au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.626 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2879 du 15 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique désigne comme liquidateur Madame Yasmine TESSIER, employée privée, née à La Roche sur Yon (France) le 2 mai 1976, ayant pour adresse professionnelle 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de ses Associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1956. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060689/117.

(160021207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Sand Waves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.187.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held

an extraordinary general meeting of SAND WAVES S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184187 (the Company). The Company has been incorporated on 31st October 2013 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 855 of 3rd April 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Isabel DIAS, prenamed (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the fifty thousand (50.000) registered shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of any notices to the extraordinary general meeting of the Company;
2. Decision to liquidate the Company;
3. Approval of the opening balance sheet of the liquidation;
4. Appointment of C.G. Consulting S.A., with registered office at 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, as liquidator and determination of its powers and responsibilities.
5. Discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates;
6. Miscellaneous

Having duly considered and deliberated on each item on the agenda, the Shareholders take, and require the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to waive any notices to the extraordinary general meeting of the Company.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the Shareholders resolve to dissolve and liquidate the Company.

Third resolution

The Shareholders approve the balance sheet dated December 17th, 2015 as opening balance sheet of the liquidation, which has been provided to the shareholders together with the convening notice.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint C.G. Consulting, a société anonyme duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B102188 as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant full and entire discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L’an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de SAND WAVES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184187 (la Société). La Société a été constituée en date du 31 octobre 2013, suivant un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 855 du 3 avril 2014. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

L’Assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l’adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l’Assemblée Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle (le Secrétaire),

L’Assemblée élit comme scrutatrice de l’Assemblée Madame Isabel DIAS, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les cinquante mille (50.000) actions ordinaires sous forme nominative, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l’Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l’ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation à l’assemblée générale extraordinaire;
2. Dissolution et mise en liquidation de la Société;

3. Approbation des comptes intérimaires de liquidation;

4. Nomination de C.G. Consulting S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que liquidateur et détermination de ses prérogatives;

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les actes posés dans le cadre de l'exercice de leurs mandats;

6. Divers.

Ayant dûment examiné et délibéré sur chaque point de l'ordre du jour, les Actionnaires prient le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les actionnaires renoncent aux formalités de convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième Résolution

En conformité avec les articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») les Actionnaires décident de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième Résolution

Les Actionnaires approuvent le bilan en date du 17 décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Quatrième Résolution

Les Actionnaires décident de nommer C.G. Consulting, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L -2163, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B102188 comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est expressément habilité à procéder à tous les actes prévus par l'article 145 de la Loi sans demander d'autres autorisations de l'assemblée générale des actionnaires ou l'Associé Unique (selon le cas).

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il estime appropriée.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en espèces ou en nature, à sa seule discrétion. Cette distribution peut prendre la forme de paiements anticipés sur les futurs produits de la liquidation.

Cinquième Résolution

Les Actionnaires décident de d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30392. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059125/137.

(160019371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

En date du 1^{er} février 2016, les actionnaires de la Société ont décidé:

1. D'accepter la démission de Monsieur Eric BREUILLE de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} Février 2016;
2. De nommer les administrateurs suivants avec effet au 1^{er} Février 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020:

- Monsieur Robert HOVENIER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Monsieur Antoine WIDEHEN, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. De reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Stanislas BUNETEL, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour: LANNAGE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016066829/20.

(160028835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.241.513,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of December.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the private limited liability company "Baja International S.à r.l.", with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 153948, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 16 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1605 of the 7 August 2010, as amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 20 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1782 of the 16 July 2012;

having a subscribed share capital fixed at one hundred and eleven million two hundred and forty-one thousand five hundred and thirteen US Dollars (111,241,513.00 USD) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (1.00 USD) per share and sixty-six million two hundred and twentyfive thousand five hundred and thirteen (66,225,513) mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one US Dollar (1.00 USD) per mandatory redeemable preferred share.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Marilyn KECKÉ, private employee, professionally residing at the same address.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

- A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "Baja International S.à r.l." into liquidation.
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of its powers.
- 3.- Discharge to the managers.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the sole shareholder, present or represented, as well as the number of their shares held by it, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the sole shareholder, the proxies of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the sole shareholder, present or represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "Baja International S.à r.l." and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint PANDOMUS, with registered office in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 146540, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies, as amended.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers for the execution of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Baja International S.à r.l.», avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153948, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1605 du 7 août 2010, tel qu'amendé pour la dernière fois suivant acte reçu par acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1782 du 16 juillet 2012;

ayant un capital social souscrit fixé à cent onze millions deux cent quarante et un mille cinq cent treize US Dollars (111.241.513.00 USD) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts ordinaires d'une valeur nominale de un US Dollar (1,00 USD) chacune et soixante-six millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent treize (66.225.513) parts préférentielles avec obligation de rachat.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société «Baja International S.à r.l.» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux gérants.
- 4.- Divers.

B) Que l'associé unique, présent ou représenté, ainsi que le nombre de parts sociales possédées, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'associé unique présent, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'associé unique représenté, signée ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'associé unique, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société «Baja International S.à r.l.» et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne PANDOMUS, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146540, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par après.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 janvier 2016. 2LAC/2016/207. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060220/133.

(160021441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.